



Conseil d'administration

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 avril 2025

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 9 avril 2025, à 17 h 04, au 1130, route de l'Église, Québec

Sont présents formant quorum : M^{me} Maude Mercier Larouche, **présidente**
M. Claude Lavoie, **vice-président**
M. Jean-François Gosselin
M. Sébastien Hallé
M. Liguori Hinse
M. Joel Joncas
M. Pierre-Luc Lachance
M^{me} Lucie Le Blanc
M^{me} Annie Sanfaçon
M. David Weiser

Sont absents : M^{me} France Bilodeau
M. Jean Simard

Sont également présents : M. Nicolas Girard, directeur général
M^{me} Stéphanie Deschênes, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Maude Mercier Larouche agit à titre de présidente de l'assemblée et M^{me} Stéphanie Deschênes agit à titre de secrétaire.

La présidente déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 25-017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance et appuyée par M. David Weiser, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil concernant les sujets de la présente assemblée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) se tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes s'adressent aux membres du conseil d'administration.

Trois questions (et sous questions) sont posées par une citoyenne et par deux représentants du Syndicat des salariés d'entretien du RTC, lesquelles sont répondues séance tenante. Un document énonçant des propositions de service a été remis par la citoyenne.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025

Résolution 25-018

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} Lucie Le Blanc et appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 5 février 2025, tel que présenté.

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 MARS 2025

Résolution 25-019

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance et appuyée par M. Liguori Hinse, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 12 mars 2025, tel que présenté.

7. DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Modifications, abolition et établissement de parcours

Résolution 25-020

CONSIDÉRANT que, dans une perspective d'amélioration continue, le RTC désire procéder à certains ajustements visant à optimiser ses opérations et à améliorer le service aux clients;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon et appuyée par M. Claude Lavoie, il est unanimement résolu :

- de modifier les tracés des parcours suivants : 70, 72, 74, 84, 92, 93, 94, 292, 294, 804, 904 et 992;
- d'abolir les parcours 14, 15, 75, 77, 214, 215, 277, 315, 344, 377, 577 et 915 et;
- d'établir les parcours 90, 91, 96, 270, 291, 354, 370, 570, 690 et 991,

le tout tel que détaillé en annexe du document 7.1 de l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 23 août 2025.

7.2 Dépôt du rapport financier, incluant le rapport du vérificateur général et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 et autorisation d'un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté vers l'excédent de fonctionnement affecté

Résolution 25-021

CONSIDÉRANT que le rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 a été dressé par la trésorière du RTC et que la vérification des livres et des comptes du RTC a été effectuée conjointement par l'auditeur externe de la Ville de Québec, à titre d'auditeur indépendant du RTC, et par le vérificateur général de la Ville de Québec, dont les rapports sont intégrés au rapport financier;

CONSIDÉRANT les articles 136, 138 et 139 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Joël Joncas, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt du rapport financier, incluant le rapport du vérificateur général et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, et de le transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au conseil d'agglomération de Québec, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 7.2 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Résolution 25-022

CONSIDÉRANT que le rapport pour l'exercice financier 2024 montre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 3 867 010 \$;

CONSIDÉRANT que cet excédent est considéré un excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le RTC souhaite procéder au virement de l'excédent de fonctionnement non affecté de 2024 vers la rubrique intitulée « excédent de fonctionnement affecté » aux projets de transformation internes et mesure d'attraction de talent et rétention des employés visant la livraison de service;

CONSIDÉRANT l'article 120 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Joël Joncas, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu d'autoriser le virement de l'excédent de fonctionnement non affecté de 3 867 010 \$ vers la rubrique intitulée « l'excédent de fonctionnement affecté » aux projets de transformation internes et mesure d'attraction de talent et rétention des employés visant la livraison de service.

8. DIVERS

Aucun sujet n'est ajouté sous cette rubrique.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

La présidente invite les membres du conseil à la période d'intervention.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés, la séance est levée à 17 h 24.



Maude Mercier Larouche
Présidente



Stéphanie Deschênes
Secrétaire générale